



Une rentrée animée

...

Echanges avec le Directeur Général

La direction compte réaliser ses objectifs 2025 annoncés au marché ...

Lors de la dernière réunion du CSE en août 2025, M. MALARGE a présenté en détail la situation des activités SSG par pays et en France :

- Un challenge de réaliser les objectifs 2025 annoncés au marché en février 2025 et confirmés en juillet 2025 malgré la décroissance organique du Chiffre d'affaires en France et à l'étranger.
- Un plan d'économie groupe permet en 2025 de réduire les coûts (recrutement ...) en corrélation avec la décroissance d'activité
- Bon positionnement compétitif en France avec signature de plusieurs opérations d'importance
- Bonne rentabilité en France et implication des équipes
- Tension pour le vertical Services financiers avec renforcement en moyens de développement et des activités du Conseil avec réaffectation du Business Conseil au sein des principaux verticaux.
- Un 2^e semestre pressenti meilleur mais une instabilité politique est attendue en France à compter de septembre 2025 sans possibilité de mesurer son impact pour le moment.

Les élus AVENIR ont attiré l'attention du DG sur la baisse des marges de manœuvre de l'entreprise qui est allée trop loin dans l'optimisation en réduisant :

- Les coûts par de multiples plans d'économie en immobilier, en équipement, en recrutement y compris après les stages et les contrats d'apprentissage ...
- Les augmentations des salaires de janvier 2025, annulant le CRH de juillet 2025 et les avantages pour les salariés (Plan Weshare ...)
- La sous-traitance à un niveau assez bas de moins de 10%
- Les effectifs

Cependant la direction compte annuler 150 millions d'euros de ses propres avoirs actuels en actions SOPRA STERIA GROUP dans les prochains mois. Il faut arrêter ce plan d'annulation d'actions afin de garder les moyens d'éviter tout futur plan de suppression d'effectif en cas de détérioration de la situation économique ou de non atteinte des objectifs annuels du Groupe.

En réponse M. MALARGE a indiqué que le Groupe n'a pas envisagé en 2025 un plan de suppression d'effectif alors qu'il aurait pu réaliser le 1^{er} semestre 2025 avec 600 ressources en moins. Il ne peut pas modifier les décisions du plan de rachat d'actions.

Les élus AVENIR ont demandé au DG de s'assurer que l'entreprise ne s'oriente pas vers une situation où un plan de réduction d'effectif sera imposé par le Conseil d'administration. Il convient de préserver les réserves et les marges de Manoeuvre en veillant aux bonnes relations avec ses salariés.

